



1 FO pour tous

Avril 2016 - n°14

Sommaire :

- 1) Vie quotidienne
- 2) Fiscalité
- 3) Social
- 4) Brève

Dossier du mois : Orientations de l'action sociale

1) Vie quotidienne : redevance d'assainissement (Extrait Le Particulier n° 1118 février 2016)

Le propriétaire d'une maison refusait de payer la redevance d'assainissement collectif qui lui était réclamée par la communauté de communes dont il dépendait au motif que s'il rejetait effectivement ses eaux usées dans la conduite d'eaux pluviales de la commune, celle-ci n'était pas reliée à une station d'épuration, mais se déversait dans la rivière.

Or, la redevance d'assainissement collectif est due, dès lors que le propriétaire concerné est relié au système public de collecte des eaux pluviales et usées. Et ce, même si la commune n'assure pas le traitement des eaux récoltées dans une station d'épuration et qu'elles sont déversées dans une rivière. Cette solution est conforme à une jurisprudence constante, et en particulier, à une décision de la Cour de cassation du 27 novembre 2001 ([n°99-17855](#)) qui a statué dans le même sens.

[Cour de cassation, 3^e chambre civile du 29 octobre 2015 n° 14-24618](#)

2) Fiscalité : régime du report d'imposition applicable aux plus-values d'apport de titres à une société contrôlée par l'apporteur

§ VIII Obligations déclaratives du contribuable qui réalise une plus-value d'apport (année de l'apport)

Lorsque l'ensemble des conditions sont remplies, le report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts s'applique de plein droit. La plus-value d'apport placée sous ce mécanisme de report est déterminée et déclarée sur la déclaration n° **2074-I** (Cerfa n° 11705) annexée à la déclaration n° **2074** (Cerfa n° 11905) souscrite au titre de l'année au cours de laquelle l'apport est intervenu.

Le contribuable reporte également le montant de la plus-value bénéficiant du report d'imposition sur la déclaration d'ensemble des revenus n° **2042** (Cerfa n° 10330), case 8 UT.

Le contribuable joint à la déclaration n° **2074-I** annexée à la déclaration n° **2074** une attestation émise par la société bénéficiaire de l'apport précisant qu'elle est informée que les titres qui lui ont été apportés sont grevés d'une plus-value en report d'imposition en application de l'article 150-0 B ter du CGI.

Les déclarations n° **2042**, n° **2074** et n° **2074-I** sont disponibles en ligne sur le site www.impôts.gouv.fr à la rubrique « Recherche de formulaires ».

[BOI-RPPM-PVBMI-30-10-50-20150702](#)

3) Social : hygiène et sécurité

- **Le vapotage** est interdit sur les lieux de travail.

Le législateur interdit l'usage de la cigarette électronique sur les lieux de travail.

[Loi 2016-41 du 26-1-2016 art 28 :JO 27](#)

- **Compte personnel d'activité** : les partenaires sociaux trouvent une position commune.

Les partenaires sociaux ont adopté une position commune sur le compte personnel d'activité qui doit rassembler les droits issus du compte personnel de formation et du compte personnel de prévention de la pénibilité dès le 1^{er} janvier 2017.

[Position commune sur le compte personnel du 8-2-2016](#)

4) Brève : restauration collective (Extrait de travail et sécurité n° 769 février 2016 : <http://www.inrs.fr/>)

- 3,8 milliards de repas par an sont servis en France dans le cadre de la restauration collective, sur un total de 8,5 milliards de repas pris hors domicile.

- 21 400 restaurants fonctionnent en gestion concédée, représentant un tiers des restaurants collectifs.

- 94 000 collaborateurs travaillent dans la branche de la restauration collective concédée, dont 75 000 dans les sociétés de restauration collective.

Dossier du mois : « Orientations de l'action sociale » Est-ce toujours une priorité pour les ministres de Bercy ? (Lettre de l'action sociale Fédération des Finances FO n°02-2016)

Après l'annonce, au Comité Technique du 13 octobre 2015, de l'amputation des crédits dédiés à l'action sociale dans la loi de Finances 2016, les fédérations ont multiplié les initiatives pour dénoncer ce qu'elles ont considéré comme un véritable « hold up » de l'action sociale.

Dans le prolongement d'un groupe de travail, réuni le 3 décembre dernier, plusieurs axes de travail sont définis en avant-propos par la Directrice des ressources humaines, adjointe du Secrétaire Général, pour orienter les débats ; un état des lieux des prestations « action sociale » et la trajectoire et les perceptives pour 2017.

Ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre.

Elle précise qu'à ce stade les premières réunions techniques sur la procédure budgétaire ont commencé, sans définir pour le moment les enveloppes budgétaires.

FO Finances a rappelé qu'il ne saurait être question au travers de cet exercice de cogérer la pénurie des crédits de l'action sociale imposée par les ministres de Bercy.

Pour FO Finances, l'action sociale est un tout avec une déclinaison locale : restauration, logement, aide à la parentalité, vacances-loisirs.

Elle est destinée à tous les actifs et pour certaines prestations, accessibles à l'ensemble des retraités.

Si, pour une fois, il est à noter l'exhaustivité des documents de travail fournis, pour **FO Finances** certains domaines ont leurs spécificités propres qui ne rentrent pas dans le champ de compétence de ce groupe de travail.

Il en est ainsi de la Protection Sociale Complémentaire. Un groupe de travail dédié est d'ailleurs prévu dans l'agenda social en juin prochain.

Restauration

Si pour la Directrice aucun crédit n'est sous consommé (64,9 M d'€ en 2015), une baisse de fréquentation de 14,5 % de 2010 à 2015 est constatée.

Elle n'est pas singulière à nos ministres mais une donnée générale de l'ensemble de la restauration collective.

Pour l'AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières), l'enquête de satisfaction annuelle permet d'en cibler plus précisément les raisons.

Pour FO Finances, elles sont multiples et sont tout autant dues à des problématiques liées à l'offre, même si celle-ci évolue, à la tarification, mais également à des facteurs liés à l'environnement professionnel.

La baisse des effectifs a un impact direct sur la fréquentation, tout comme l'organisation des services. La charge de travail ne peut être éludée non plus.

Pour information, le Directeur de l'AGRAF a mentionné que la nouvelle offre, mise en place voilà un an, a répondu à une attente des usagers, 30 % des agents l'on privilégiée (un plat et un périphérique).

2/3 des agents interrogés dans l'enquête de satisfaction souhaiteraient qu'on leur propose une formule avec plat uniquement.

Depuis plusieurs années, **FO Finances** revendique le relèvement de l'indice plafond de l'harmonisation tarifaire (aujourd'hui à l'indice majoré 466).

Avec la mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires, cette revendication est plus que jamais une urgence sociale.

Un groupe de travail du CNAS, spécifique à la restauration collective sur l'ensemble du territoire, est programmé en avril prochain.

Logements

Le poste budgétaire « logement » a fortement régressé entre 2011 et 2015, passant de 19 % à 13 % (baisse antérieure donc à la suppression de la subvention 2016).

Pour FO Finances, il est paradoxal de connaître cette érosion alors même que c'est une des priorités sociales des agents.

Le directeur de l'ALPAF (Association pour le Logement des personnels des Administrations Financières) indique que la plus importante problématique réside dans l'adéquation offre/demande, et ce sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'Île de France, la majorité des agents privilégie une demande dans Paris intra-muros, avec parfois une affectation administrative fort éloignée.

Le nombre de logements rendus pour inoccupation est conséquent depuis quelques années, et pas uniquement dans les quartiers « sensibles ».

La crise immobilière a également un impact sur les réservations mais la typographie des logements, reste un sujet à rediscuter.

Pour FO Finances, l'évolution démographique avec, par exemple, l'accroissement des familles monoparentales doit s'intégrer dans la réflexion à venir.

Elle a commencé dans le cadre du plan égalité professionnelle, malheureusement sans pouvoir aller à son terme.

Si l'ALPAF engage un débat au sein de ses instances propres, un groupe de travail du CNAS est également prévu au cours du 1^{er} semestre.

Aides et prêts

Le directeur de l'ALPAF indique que les aides et prêts ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2016 et notamment en ce qui concerne les prestations d'accès à la propriété et le prêt à l'amélioration de l'habitat.

Pour l'aide à la propriété les demandes ont augmenté de 30 % en 2015.

S'agissant du prêt étudiant, le nombre de demandes est régulièrement en baisse depuis trois ans. **FO Finances** demande une étude sur les conditions d'attribution.

Aide à la parentalité

C'est le poste budgétaire qui a connu la plus forte expansion ces dernières années, en passant de 1,8 M d'€ à 4,4 M d'€, dû à l'introduction du CESU (Chèque emploi service universel) pour les enfants de 6 à 12 ans à partir de 2015.

Pour FO Finances, l'évolution démographique, comme la composition de la cellule familiale, nécessite à l'évidence un accroissement des prestations offertes pour l'aide à la parentalité.

Pour FO Finances, l'action sociale ministérielle a un historique et aujourd'hui des spécificités qui nécessitent sa préservation pour un haut niveau de prestations.

<http://www.financesfo.fr/> Rubrique ACTION SOCIALE